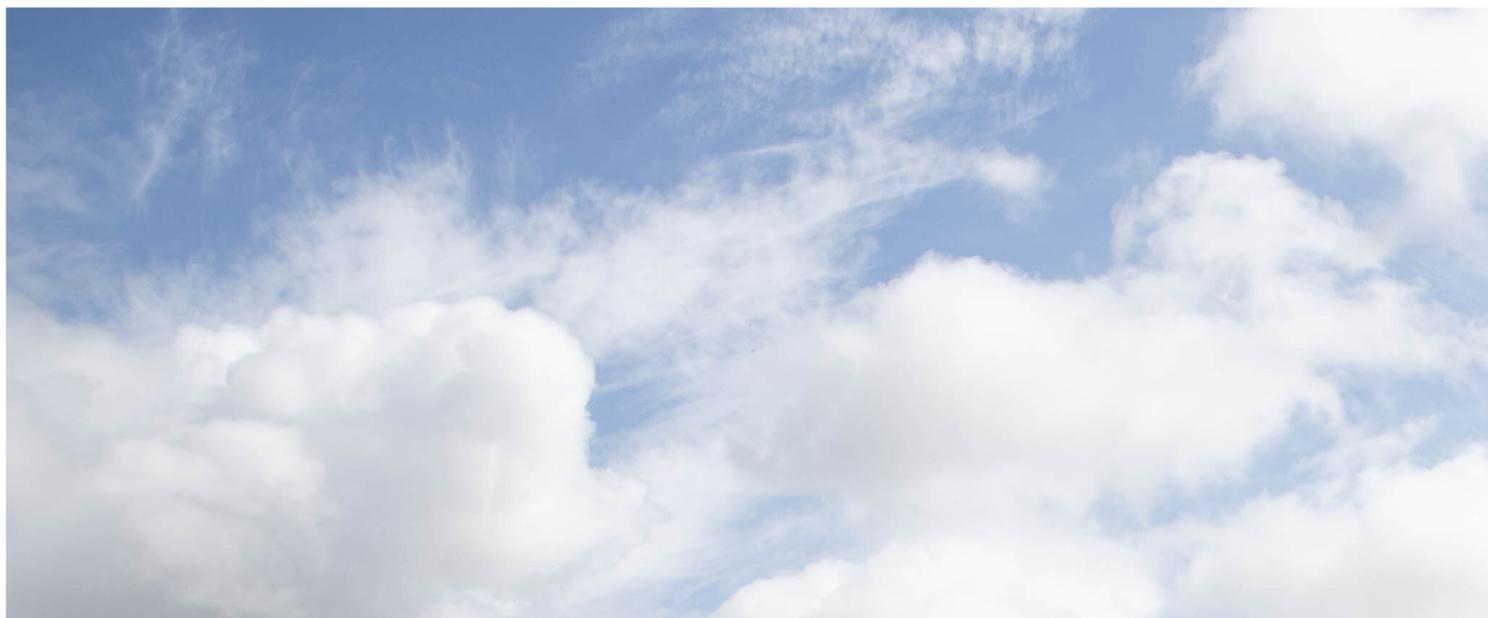




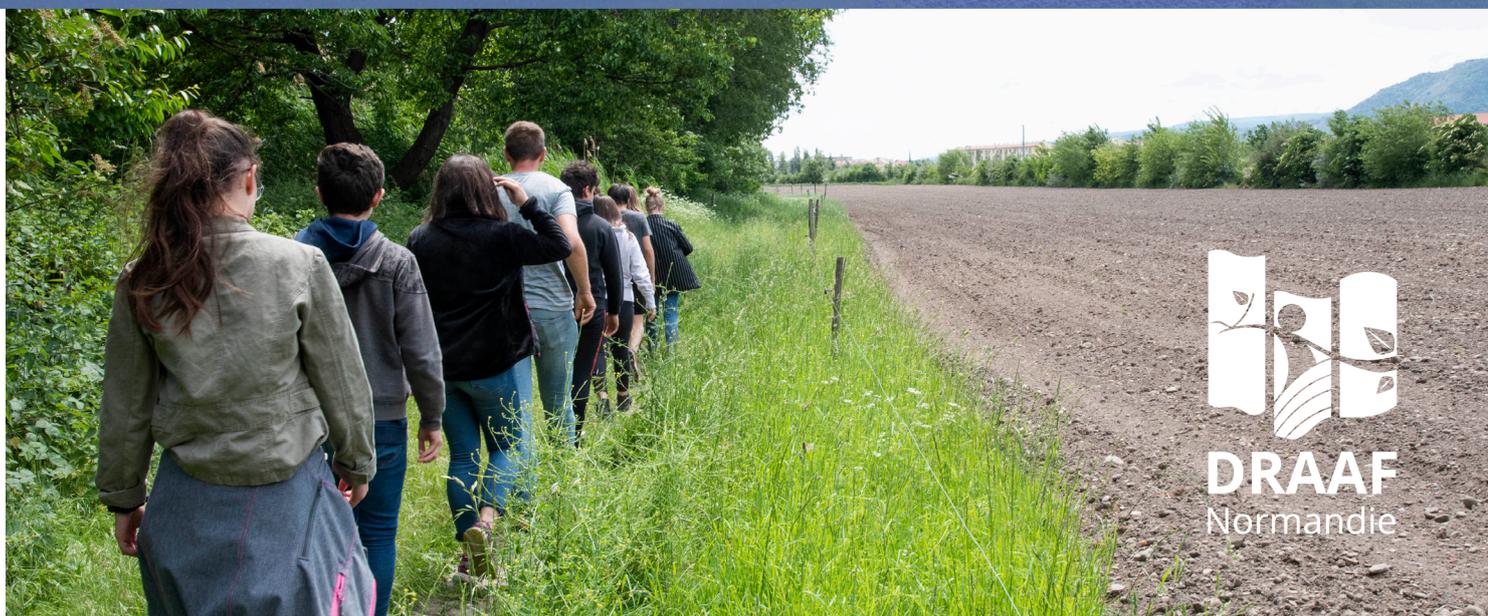
**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2021

Rapport d'activité



DRAAF
Normandie

2021, une année marquée par des projets d'envergure pour la DRAAF Normandie

2021 a été rythmée par la COVID et ses conséquences sur le quotidien. Les capacités d'adaptation de chacune et chacun d'entre nous se sont encore développées et les compétences n'ont cessé de croître et de se renforcer.

Les trois grands dossiers phares ont été la mise en œuvre du plan de relance, la participation aux travaux du Varenne agricole de l'eau et l'aboutissement du recensement agricole 2020. Beaucoup d'autres dossiers, que vous découvrirez au fil des pages, ont été traités pour répondre au contexte global et local.

Pas moins de 1 466 dossiers agricoles, alimentaires et forestiers ont été engagés dans le cadre du plan France Relance, soit un peu plus de 36 M€ à l'échelle de la Normandie, grâce au travail en synergie de l'ensemble des agents de la DRAAF et des Directions Départementales Interministérielles (DDI) de la région.

Le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique a fait l'objet de 12 ateliers territoriaux, pilotés par la CRAN : les constats dégagés ont été présentés en réunion plénière le 16 décembre 2021 en présence du préfet.

Le recensement agricole est une opération statistique lancée tous les 10 ans au niveau européen qui concerne l'ensemble des exploitations agricoles. Pour cette campagne, le recensement agricole s'est tenu entre le 1^{er} octobre 2020 et le 15 mai 2021. Grâce à la forte implication du pôle Collecte et à la mobilisation de 46 enquêteurs en Normandie, la collecte a été un succès. La prochaine étape du recensement est l'analyse des données collectées, ainsi que la diffusion de ces données à travers des publications, cartes et tableaux.

Dans toutes ses missions, la DRAAF a comme objectif la satisfaction de ses usagers. Elle a poursuivi le travail lié à la certification ISO 9001 et étendu le périmètre certifié. Les 2/3 des missions de la DRAAF sont certifiées et la totalité des missions de la DRAAF devraient l'être fin 2022.

Le Brexit est une réalité depuis le 1^{er} janvier 2021. Quatre ports sont dotés de postes de contrôles aux frontières. Ceux de Caen-Ouistreham et de Gonfreville-l'Orcher réalisent de nombreux contrôles sanitaires, ce qui n'est pas encore le cas pour les ports de Dieppe et de Cherbourg.

2021 a vu le départ de Ludovic Genet, directeur adjoint de la DRAAF, vers l'AESN, un de nos partenaires et l'arrivée de Chris VAN VAERENBERGH qui lui a succédé. Arrivé de Guyane, où il a exercé pendant 3 ans, Chris a un parcours riche à la fois dans les services déconcentrés du ministère de l'agriculture, mais également en chambre d'agriculture et dans l'enseignement agricole. Originaire des Hauts-de-France, il s'est très bien acclimaté à la Normandie. Nous sommes ravis qu'il fasse partie des nôtres.



Au centre, Caroline GUILLAUME, directrice régionale, à gauche, Chris VAN VAERENBERGH, à droite François POUILLY et Ludovic GENET, directeurs adjoints

« Cette année encore nous avons tous dû redoubler d'effort pour gérer les dossiers du quotidien et les dossiers exceptionnels comme notamment la mise en œuvre du plan France Relance : 98 % des autorisations d'engagement (AE) engagées et 86 % des crédits de paiements (CP) : bravo et merci à toutes et à tous pour votre engagement sans faille !

Cette année nous renouvelons nos remerciements, au nom de tous les agents de la DRAAF, à nos partenaires avec lesquels nous avons réussi cet exploit, que le ministre a salué.



draaf.normandie.agriculture.gouv.fr

Sommaire

Les chiffres de l'année 2021	3	La durabilité des territoires	8
La relance agriculture, alimentation et forêt au cœur de nos territoires	4	La sécurité et la qualité sanitaire des productions et de l'alimentation	9
L'accompagnement des transformations de l'agriculture et de la filière bois au cœur des territoires	6	L'enseignement agricole	10
		La DRAAF engagée dans des démarches qualité	11



LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2021

Notre DRAAF



220 agents au total

6 services et **1** mission

35 agents recrutés

6 sites

45 agents partis

L'enseignement agricole

9 068 élèves
(-212 élèves par rapport à 2020)

4 080 apprentis
(+856 contrats par rapport à 2020)

55 établissements dont :

36 Maisons Familiales Rurales

9 EPLEFPA + IFCE

9 établissements privés

À la DRAAF Normandie

61%

39%



Parmi les apprenants de l'enseignement agricole

48%

52%



Les contrôles



- 7 804** certificats d'exportation et 1 619 contrôles
- 27 626** contrôles à l'importation dont 8 992 dans le cadre du BREXIT
- 708** contrôles des intrants phytopharmaceutiques et en élevage
- 710** contrôles de la santé des végétaux
- 35** projets alimentaires territoriaux en cours dont 23 labellisés

L'accompagnement agricole



1 889 demandes d'autorisations d'exploiter

2 188 exploitations certifiées « agriculture biologique »
(+9% par rapport à 2020)

6,3 % de la SAU en agriculture biologique
(+11,6% par rapport à 2020, soit 123 387ha)

37 GIEE actifs fin 2021 fédérant 592 exploitations et 938 agriculteurs

292 billets d'aval pour un montant cautionné de 919 M€

Les crédits du MAA

2,32 M€ pour 373 installations (+37%)

4,2 M€ pour la modernisation des exploitations dont 1,5 M€ du plan de relance pour l'investissement dans les installations pour la biosécurité et le bien-être animal

6,4 M€ (dont 260 000 € de CASDAR) pour l'agroécologie

2,4 M€ (CASDAR) pour le développement agricole

Publications statistiques

21 publications Agreste
(10 Agreste Conjoncture - 5 Agreste Essentiel - 6 Agreste Études)

53 cartes diffusées

12 ans d'occupation du sol en Normandie grâce à l'outil OSCOM, complété par ArtiCom

Bilan carbone filière forêt-bois

+4,9 Mt CO₂ eq/an (tonne de carbone équivalent CO₂)
(8^e rang des bilans carbone forêt-bois régionaux, avec 5% du bilan national d'environ +118 Mt CO₂ eq/an)

82 Mt C de stock de carbone en forêt (sol et biomasse)

+1,4 Mt CO₂ eq/an d'émissions évitées par l'utilisation de bois, avec une prépondérance pour le bois énergie (0,8 Mt CO₂ eq/an) par rapport au bois matériau



La relance agriculture, alimentation et forêt au cœur de nos territoires



Le plan France relance à la DRAAF de Normandie



Le volet agricole du plan de relance constitue un ensemble de mesures décidé par le Gouvernement et soutenu par l'Union européenne, pour accompagner l'activité agricole suite à l'épidémie de la COVID-19. Elle vise à reconquérir notre souveraineté alimentaire, à accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français et à accompagner l'agriculture et la forêt française dans l'adaptation aux changements climatiques.

Le Plan de relance a mobilisé fortement les agents qui ont découvert de nouveaux enjeux, des interlocuteurs variés et de nouvelles procédures. La DRAAF a été à la manœuvre sur plusieurs mesures et en appui des DDI sur d'autres, comme pour la mesure 4B « aides au soutien à l'accueil des animaux abandonnés ». Au total, 10 mesures sont portées par le volet agriculture, alimentation et forêt, parmi lesquelles figurent par exemple l'alimentation locale et solidaire, le plan de soutien et d'accueil des animaux abandonnés en fin de vie, le partenariat État-Collectivités au service des projets alimentaires territoriaux...

Les mesures instruites en région Normandie représentent 214 subventions, notifiées en 2021 pour un montant total de 8 M€ contractualisés, auxquelles s'ajoutent des projets cofinancés notamment par le FEADER. Ces crédits ont permis d'accompagner des associations, des entreprises individuelles et des collectivités locales.



« Plantons des haies » : un véritable succès en Normandie

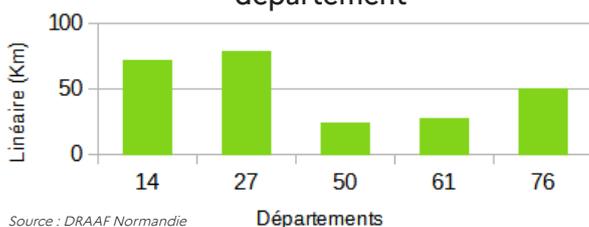
La mesure « Plantons des haies » du plan de relance a été mise en place dans un objectif national de replanter 7 000 km de haies en 2 ans.

Elle permet d'aider les agriculteurs et les structures collectives (collectivités territoriales, syndicats intercommunaux...) à planter des haies multifonctionnelles sur des terres agricoles, pour des objectifs multiples : reconstituer le maillage bocager, favoriser la biodiversité, agir pour la séquestration du carbone et la substitution d'énergies fossiles (production de bois), limiter le ruissellement et l'érosion...

La mesure comprend deux dispositifs :

- soutien à l'investissement (aide à la plantation)
- prise en charge de l'animation et de l'accompagnement technique

Répartition du linéaire de haie planté par département



Source : DRAAF Normandie

Deux appels à projets ont été lancés en Normandie en 2021. Au total, une centaine de dossiers de demandes de subvention ont été déposés sur ces deux dispositifs, dont 80 éligibles et retenus.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des subventions s'élève à près de 3 M€, pour un linéaire total de 253 km et pour des actions d'animation sur le sujet «haie», à destination des agriculteurs, sur une dizaine de territoires. Les projets sont de dimension très variée : quelques centaines de mètres à plus de 6 km de haies plantées pour les projets individuels, un kilomètre de haies à près de 70 km pour les projets collectifs. Les haies sont implantées en limites de parcelles, mais également en intra parcellaire pour rediviser des parcelles trop grandes.

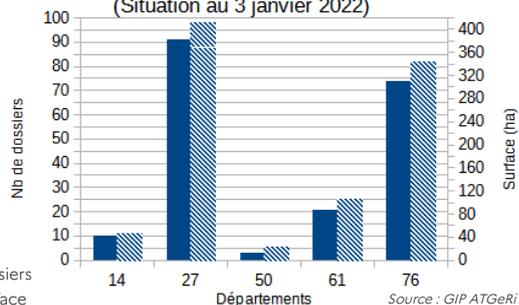
Pour faire suite à la dynamique mise en place, les appels à projets relatifs à l'investissement sont reconduits en 2022.



Reboisement des forêts françaises : dispositif « Renouveau forestier »

Le gouvernement a lancé un grand plan de reboisement des forêts françaises, avec pour objectif la plantation de 45 000 ha de forêts. Les peuplements scolytés ou atteints par des problèmes sanitaires (financement à 80 %), les peuplements vulnérables au changement climatique et les peuplements pauvres (financement à 60 %), sont éligibles à cette mesure. Au 1^{er} janvier 2022, 199 dossiers ont été déposés en Normandie. L'instruction est réalisée par les services forestiers des DDT(M). Le total des aides demandées s'élève à 3,7 M€ pour une surface totale de 927 ha. Les principales essences demandées sont le douglas, le chêne sessile, l'érable sycomore, le chêne rouge d'Amérique et le châtaignier.

Répartition des dossiers et surfaces par département (Situation au 3 janvier 2022)



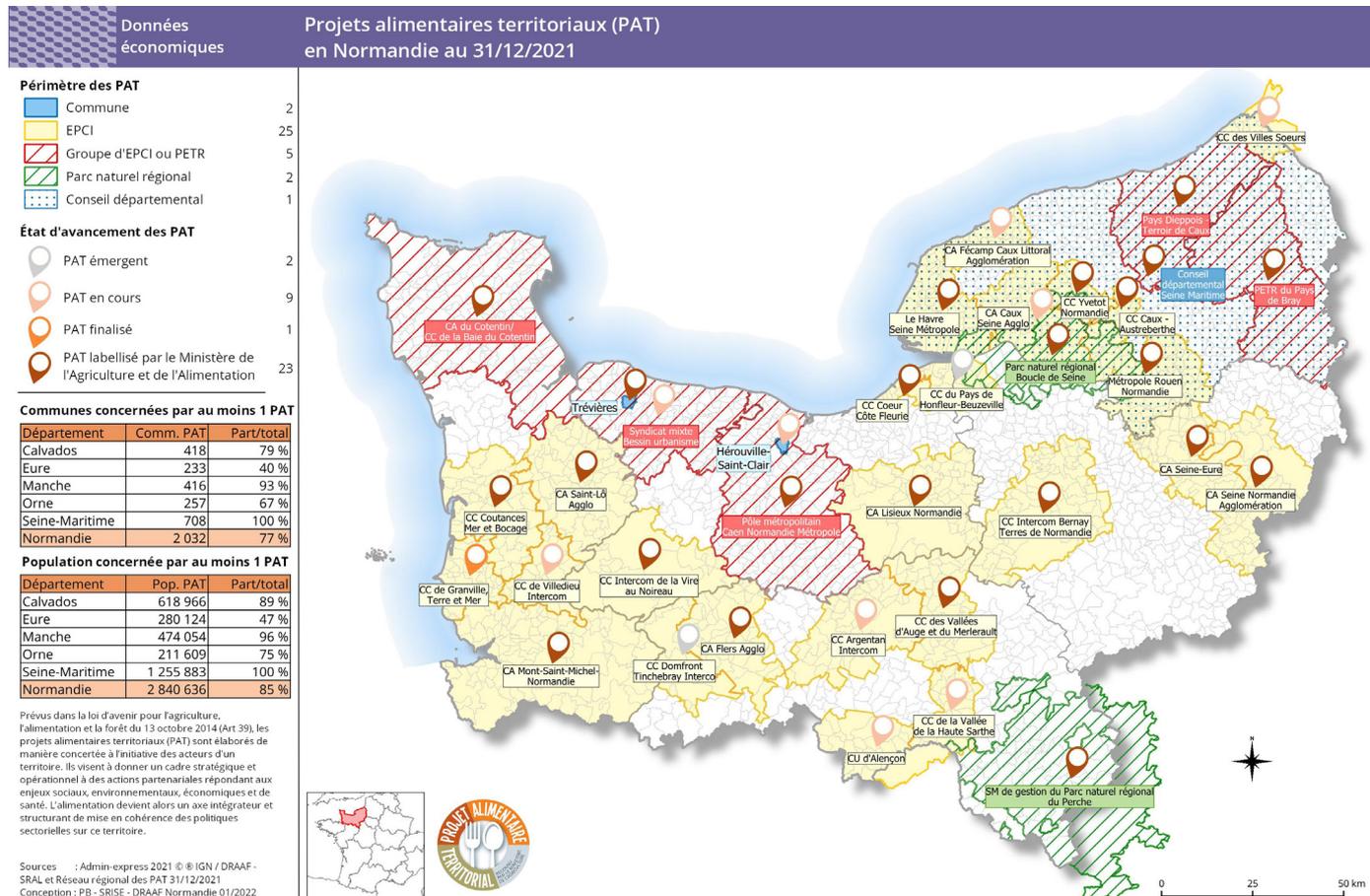
Plan France relance : les abattoirs et l'alimentation

La **Mesure 2** a permis l'émergence de 10 projets de modernisation des abattoirs afin d'améliorer entre autres le bien-être animal et les conditions de travail des salariés. Au total, un montant de 4 321 496 € a été mobilisé, dépassant l'enveloppe régionale initiale de 4,15 M€.

L'alimentation était au cœur du Plan de relance avec notamment la **Mesure 13B** concernant les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), qui visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux sociétaux, environnementaux, économiques et de santé. Au total, 52 lauréats ont été retenus, principalement des associations et des collectivités territoriales. L'enveloppe régionale de 4,4 M€ a été consommée dans sa totalité, le montant des aides variant entre 4 818 € et 475 200 €.

Le Plan de relance a permis de dynamiser les PAT et de dépasser, en Normandie, l'objectif national d'un PAT par département. Au total, 27 PAT, sur les 35 répartis sur tout le territoire normand, ont bénéficié du Plan de relance.

23 PAT sont désormais labellisés en Normandie.



Carte des PAT en Normandie au 31 décembre 2021, réalisée par le SRISE - Sources : DRAAF - SRAL et Réseau régional des PAT



L'accompagnement des transformations de l'agriculture et de la filière bois au cœur des territoires

L'outil de contrôle des structures agricoles

Le contrôle des structures a pour but de contrôler l'attribution du foncier agricole de manière à favoriser l'installation, consolider les exploitations existantes pour leur permettre d'atteindre un seuil de viabilité, maintenir une agriculture diversifiée, riche en emploi et génératrice de valeur ajoutée.

L'outil de ce contrôle des structures est le schéma directeur régional des structures agricoles (SDREA). Il est élaboré par les services de la DRAAF en concertation avec les organisations professionnelles agricoles et environnementales et arrêté par le Préfet de région.

Le nouveau SDREA de Normandie a été signé le 19 mars 2021. Il est entré en application le 27 mars 2021.

Il permet d'avoir, pour la première fois, les mêmes règles d'attribution du foncier agricole sur toute la Normandie.

La priorité reste, conformément au code rural et de la pêche maritime, l'attribution de terres en faveur des installations aidées, puis aux autres installations. Une exception, très limitée en surface, à la restructuration parcellaire des exploitations d'élevage en proximité des bâtiments d'élevage a été acceptée.

Viennent ensuite les agrandissements en fonction de la surface déjà détenue. Sont privilégiées les consolidations de petites exploitations, contrairement aux exploitations qui s'agrandissent au-delà d'un seuil de surface jugé excessif, ou les sociétés qui ne comprennent pas d'associés exploitants.

Au sein d'une même priorité, les exploitants sont départagés selon 8 critères d'appréciation de l'intérêt économique et environnemental de l'opération foncière envisagée.



Le programme régional de développement agricole et rural



Le programme régional de développement agricole et rural (PRDAR) est financé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, via des fonds CASDAR (Compte d'Affectation Spécial « Développement Agricole et Rural »).

Le PRDAR permet au réseau des Chambres d'agriculture et à leurs partenaires de développer les outils, méthodes et références permettant aux agriculteurs de faire évoluer leurs systèmes d'exploitation. Il permet également d'expérimenter de nouvelles méthodes de conseil en s'appuyant de façon privilégiée sur les dynamiques de groupes.

Le nouveau programme couvre la période 2022-2027. L'objectif principal est d'intensifier et de massifier la transition agro-écologique, en combinant la création de valeur économique et environnementale.

Le projet normand, élaboré par la Chambre régionale d'agriculture de Normandie (CRAN), a été présenté en Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural le 2 décembre 2021. Il devra être validé par la DRAAF durant le premier semestre 2022.

Il s'articule autour de 8 actions. Par ordre d'importance :

- économie intrants et préservation biodiversité
- alimentation durable et développement territorial
- innovation, recherche et développement
- entrepreneuriat
- changement climatique
- transmission, installation et qualité de vie au travail
- gouvernance
- remplacement

D'un montant d'aide annuel de 2,1 M€, le PRDAR permet de financer en partie 56 Equivalents Temps Plein (agents) au sein du réseau des chambres, ainsi que de nombreux partenaires : CerFrance, FRCUMA, Ferme expérimentale de la Blanche Maison, Entrepreneur des Territoires, ASTREDHOR, Littoral Normand, SILEBAN, les ODG laitiers normands, FRCIVAM, ainsi que des collectifs en agroécologie et des établissements d'enseignement agricole, prioritairement sur les sujets de la transition agroécologique et du changement climatique.



Le recensement agricole : un outil de cartographie de l'agriculture française et normande

RECENSEMENT AGRICOLE 2020

du 1^{er} octobre 2020 au 30 avril 2021



Tous les 10 ans, le service de la statistique et de la prospective et les services statistiques régionaux du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, réalisent le recensement de toutes les exploitations agricoles françaises.

Pour cette campagne, le recensement agricole s'est tenu entre octobre 2020 et mai 2021. Plusieurs nouveautés ont animé cette édition : la majorité des questionnaires, plus de 26 000 en Normandie, ont été collectés en ligne. Le restant, près de 4 000 exploitants en Normandie, sélectionnés selon un échantillon représentatif, ont reçu un appel ou la visite d'un des 46 enquêteurs présents en Normandie, pour répondre à un questionnaire plus détaillé.

La collecte s'est déroulée de manière satisfaisante en Normandie : 4 % des exploitants n'ont pas pu être contactés ou ont refusé de répondre. Les premiers résultats ont été publiés à partir de décembre 2021. Au-delà de publications nationales, les résultats du recensement seront diffusés sous forme de publications, de cartes ou de tableaux, à l'échelle régionale, départementale, cantonale ou encore communale afin de permettre une connaissance fine locale de l'agriculture.

En savoir plus sur le recensement agricole : <https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Recensement-Agricole-RA-2020,2549>



Approfondir les connaissances des systèmes agricoles et agroalimentaires, pour éclairer les politiques publiques du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en Normandie

L'année 2021 a été très riche pour les sujets d'études du SRISE. En plus d'une note de conjoncture agricole diffusée chaque mois, le SRISE a enrichi ses travaux d'analyse sur les filières agricoles, en publiant une étude sur l'évolution de la production de protéines végétales en Normandie, ainsi que 2 publications synthétiques sur les filières céréales et légumes normandes. S'agissant de l'économie agricole et agroalimentaire, les résultats économiques des exploitations agricoles et le poids de l'industrie agroalimentaire normande ont fait l'objet de 2 publications.



Dans un contexte de transition vers l'agroécologie et de mutations des filières agricoles, le SRISE s'est intéressé à l'évolution des pratiques culturales en diffusant une étude sur l'évolution de la couverture des sols en grandes cultures entre 2011 et 2017, ainsi que sur les pratiques phytosanitaires sur les légumes en 2018.

Sur les thématiques foncières, la production des millésimes 2019 de l'OSCOM et ArtiCOM a contribué à l'approfondissement des connaissances sur les dynamiques d'évolution de l'occupation et de l'usage des sols. Entre autres, la perte des prairies, concentrée au sein des systèmes laitiers spécialisés ou en polyculture-élevage, a été détaillée dans une publication.

À l'heure où le renouvellement des générations représente un fort enjeu pour les années à venir, l'étude sur les installations des exploitants agricoles a montré que les installations compensent près de 2 cessations sur 3 en Normandie. En parallèle, la publication sur l'enseignement agricole en Normandie a permis de dresser un panorama de l'enseignement agricole sur le territoire normand, qui regroupe plus de 9 200 élèves en Normandie à la rentrée 2020.



Enfin, les premiers résultats provisoires du Recensement Agricole 2020 ont été diffusés à travers une première publication présentant les chiffres clés. Celle-ci a été complétée par des fiches territoriales décrivant les résultats à l'échelle des départements et des EPCI de Normandie.

En savoir plus sur les publications Agrestes : <https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Publications,18>



La durabilité des territoires



Les Assises de la forêt et du bois : contribution de la Normandie

Annoncées en juillet par le Premier ministre, les Assises de la forêt et du bois se sont ouvertes le 19 octobre 2021, sous la tutelle des ministères de l'Agriculture, de la Transition écologique et de l'Industrie. Elles visent à penser la forêt française de demain et répondre aux défis auxquels elle est confrontée, à partir d'une vision partagée de l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois.

La réflexion s'est organisée au niveau national autour de 4 groupes de travail thématiques, portant sur le stockage du carbone, les services rendus par les forêts, la valorisation de la ressource nationale par un tissu industriel français diversifié et compétitif et la concertation territoriale. Elle a pour objectif de faire émerger des propositions d'actions concrètes et opérationnelles.

Afin d'assurer la territorialisation des travaux souhaitée par le Premier ministre, la commission régionale de la forêt et

du bois de Normandie (CRFB), co-présidée par l'État et la Région, s'est réunie début décembre 2021 pour élaborer sa contribution.

La CRFB de Normandie a proposé 8 actions autour de plusieurs thèmes, issus du programme régional de la forêt et du bois : les risques et leur évolution en lien avec le changement climatique, la gestion forestière et la prise en compte de la biodiversité, le renforcement des liens entre les acteurs de la filière bois et les échanges avec le grand public.

Ces assises seront clôturées fin janvier 2022, avec la publication d'une synthèse des travaux et d'une série de propositions opérationnelles.

En savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/dossier-de-presse-les-assises-de-la-foret-et-du-bois>

Le renouvellement des réseaux DEPHY



« Destruction des couverts végétaux d'intercultures, quels matériels possibles en Normandie ? », organisée par le groupe DEPHY de la chambre d'agriculture 76 et le GDA Seine-Austreberthe.

Action phare du plan Ecophyto, le réseau des fermes DEPHY a été invité début 2021 à renouveler son engagement en faveur de la réduction des usages des produits phytosanitaires. Ce renouvellement, initié par le ministère en charge de l'Agriculture et l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, s'appuie sur

de terrain pour la mise en oeuvre de solutions pratiques diffusables à l'ensemble des agriculteurs.

Dès le lancement de l'appel à projets, la gouvernance Ecophyto en région [DRAAF, DREAL, OFB, SGAR et chambre régionale d'agriculture (CRAN)] a diffusé son contenu auprès de 400 organismes et représentants de l'agriculture normande. 8 groupes d'agriculteurs engagés pour des pratiques économes en produits phytopharmaceutiques ont ainsi émergé, soit 92 exploitants.

Les résultats techniques des groupes DEPHY font l'objet d'une valorisation au travers d'actions de communication, de démonstration et de transfert de connaissances. La DRAAF et la CRAN accompagneront ces groupes en 2022 comme elles l'ont fait en 2021.

le programme DEPHY-EXPE, renouvelé quant à lui dès 2019. Ce dernier a pour objectif d'éprouver des stratégies de forte réduction des pesticides par une approche expérimentale. Les réseaux des fermes DEPHY sont quant à eux les relais

L'agroécologie au coeur des projets de l'enseignement agricole normand



Le plan « Enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie » contribue à la mise en oeuvre des politiques publiques, éducatives et de formation en faveur des transitions écologiques, agroécologiques et alimentaires. Il mobilise tous les établissements publics et privés, les filières et les voies de formation : les apprenants, les équipes pédagogiques, les plateaux techniques, la restauration collective et le territoire.

Tour d'horizon des initiatives les plus emblématiques de cet engagement :

- les « Coopérations Enseignements Groupes en Agro écologie » portées par la chambre régionale d'agriculture, mobilisent aujourd'hui 200 apprenants de l'enseignement agricole public, privé et de l'enseignement supérieur et 300 agriculteurs issus de 16 collectifs

- la mobilisation dans le cadre des plans « Je mange normand dans mon lycée » et de valorisation des races patrimoniales portés par la Région et des Projets Alimentaires Territoriaux
- en 2020, le mouvement des Maisons Familiales Rurales a choisi le label LUCIE pour s'engager dans une démarche de responsabilité sociétale (RSO)
- le développement et la valorisation pédagogique de pratiques innovantes et de techniques alternatives visant la multi-performance par les plateaux techniques

Ces initiatives et partenariats seront valorisés à l'occasion des « Agroécologie Tours : l'aventure du vivant » organisés par les établissements au cours de l'année 2022.



La sécurité et la qualité sanitaire des productions et de l'alimentation

BREXIT

La DRAAF et les ports normands se sont préparés au Brexit depuis 2019, avec l'objectif de couvrir toutes les escales des compagnies transmanches et toutes les arrivées de chevaux à l'aéroport de Deauville-Saint Gatien. Les agents des 4 postes frontaliers (Cherbourg, Dieppe, Le Havre et l'aéroport de Deauville-Saint-Gatien, Caen-Ouistreham) ont débuté leurs contrôles entre le 1^{er} et le 2 janvier 2021.

Les contrôles liés au Brexit ont nécessité la création de nouvelles équipes d'inspecteurs à la DRAAF, avec des cycles de travail permettant de couvrir les escales de jour comme de nuit, 7 jours sur 7. De ce fait, 63 agents ont été recrutés avec l'appui efficace de Pôle Emploi, majoritairement des techniciens et des vétérinaires français et étrangers.

Néanmoins, la situation a évolué en fonction de l'importance des flux, de la fermeture temporaire du poste de contrôle frontalier de Dieppe et de l'arrêt des traversées au poste frontalier de Cherbourg. Les effectifs ont ainsi été ajustés en fonction de l'activité constatée. Les 6 équipes de Caen-Ouistreham sont passées de 3 à 4 agents et celles des autres postes de contrôle ont été allégées.

Les effectifs BREXIT de la DRAAF sont à ce jour répartis comme suit au 31 décembre 2021 :

Ports	Effectifs	Escales hebdomadaires
Dieppe	10 agents	14
Le Havre	8 agents	7
Caen-Ouistreham	25 agents	20
Cherbourg	4 agents	1 à 2

Pour l'année, le flux transmanche normand de marchandises soumises aux contrôles sanitaires et phytosanitaires représente 8,3 % du volume national. Il se concentre sur le port de Caen-Ouistreham qui représente 94 % des documents sanitaires communs d'entrée (DSCE) émis en Normandie. Au total, 4 966 camions ont été inspectés. Les contrôles concernent pour 60 % les produits de la pêche, 22 % des produits autres d'origine animale, 13 % les animaux vivants, les végétaux et l'alimentation animale constituant le reste des lots.

Une aide visant à l'indemnisation des pertes de chiffre d'affaires (IPCA) des entreprises de pêche et de mareyage impactées par le Brexit a été mise en place. En Normandie, une entreprise de mareyage ayant déposé une demande a fait l'objet d'un contrôle FranceAgriMer fin 2021.

FRANCE SESAME



La création d'un point de contact unique pour la gestion des formalités et l'exécution des contrôles administratifs aux frontières figurait parmi les principales mesures retenues dans le plan gouvernemental d'amélioration de la performance de la logistique en France, présenté par le Premier ministre le 16 septembre 2019. La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) a été mandatée pour réaliser le volet numérique de ce point de contact unique, nommé « France Sésame ».

La phase test de FRANCE SESAME a débuté en mai 2021, dans 3 postes de contrôles frontaliers : Le Havre, Marseille et Dunkerque. Au sein du SIVEP du Havre, 3 agents dont la responsable du poste ont été mis à contribution depuis le début du développement pour participer aux tests et intégrer les spécificités liées aux contrôles sanitaires et phytosanitaires.

Les tests en réel avec des professionnels (4 transitaires au Havre) ont eu lieu du 13 octobre au 5 novembre 2021. Le lancement officiel de la plate-forme a eu lieu le 17 novembre par une ouverture à tous les transitaires, afin qu'ils gèrent leurs rendez-vous de passage des containers à l'inspection.

Le développement se poursuit en 2022, en parallèle à cette première phase, pour répondre aux demandes des professionnels et des services de l'Etat.

Afin de s'adapter au changement induit par la plateforme, une nouvelle organisation du travail a été mise en place au SIVEP du Havre, ceci pour être en adéquation avec les références disponibles dans FRANCE SESAME pour les rendez-vous.

Le début d'année 2022 sera l'étape suivante avec désormais une prise de rendez-vous exclusivement via la plate-forme.



L'enseignement agricole en Normandie



Vers un renforcement des liens avec l'Éducation nationale

Dans la continuité des initiatives menées depuis quelques années, les ministres chargés de l'agriculture et de l'éducation nationale ont signé le 11 mai 2021 une feuille de route pour 2 ans, visant à renforcer les collaborations en particulier dans les domaines du développement durable et de l'orientation.

La Directrice régionale et la Rectrice ont décidé de mobiliser leurs services pour faire vivre concrètement cette feuille de route. Une visite conjointe DRAAF / Rectorat de 2 établissements sous double tutelle MAA / ENJS (Lycée Saint Joseph de Ménières en Bray et lycée du bois et de l'éco-construction d'Envermeu) a été organisée en octobre 2021.

La coopération à l'échelon départemental entre direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) et établissements de l'enseignement agricole publics et privés, à ce jour trop peu développée, constitue un axe d'intervention prioritaire. Par conséquent, la DRAAF a missionné dans chaque département des directeurs d'EPL pour représenter l'enseignement agricole public et privé, en particulier auprès des inspecteurs de l'Éducation Nationale chargés de l'information et de l'orientation.

Cette coopération doit faciliter :

- l'information des collèges et de lycées sur l'enseignement agricole, afin de garantir une meilleure connaissance des formations et des métiers et éclairer in fine les choix d'orientations des élèves et des familles.
- la mutualisation et le partage des politiques éducatives au sein de chaque bassin d'éducation et de formation.



Le farmbot

Le FarmBot est un robot-potager qui sème, arrose, désherbe et teste l'hygrométrie du sol. Cet outil pilotable à distance via une interface numérique, est en open source, c'est-à-dire accessible à tous sans license.

En 2017, dans le cadre d'un projet innovant piloté par la CRAN, en lien avec le Dôme et cofinancé par la Région Normandie et l'Europe (FEDER), est née une communauté normande avec comme ambition, le maillage du territoire pédagogique et l'intégration de 20 FarmBots dans une diversité d'établissements : écoles d'ingénieurs, lycées agricoles, lycées technologiques, Universités, MFR, FabLabs, Tiers-Lieux, Pôles de formations, mais aussi des collectivités.

Le but du projet était de faire du Farmbot un outil pédagogique innovant et de l'aborder de manière pluridisciplinaire, mêlant robotique, informatique, agronomie et gestion des ressources naturelles. Ainsi s'est constituée autour de cette technologie,

une communauté normande, animée par la philosophie open source, la mutualisation des ressources pédagogiques et le partage de compétences.

La DRAAF a été partenaire de ce projet Farmbot qui s'est achevé fin 2021. En effet, il s'inscrit dans l'esprit du programme « Enseigner à produire autrement ». Afin que le projet perdure, la DRAAF va poursuivre l'accompagnement des établissements d'enseignement agricole dans le cadre plus large de l'agriculture connectée (drones, herbomètre) et contribuer à l'animation de la communauté régionale Farmbot pour les années à venir.

Tout savoir sur le Farmbot :





La DRAAF engagée dans des démarches qualité



La DRAAF Normandie, certifiée ISO 9001

La DRAAF a décidé de mettre en place un système de management par la qualité en s'engageant en 2018 dans la certification ISO 9001, témoignant de son implication journalière dans la quête de satisfaction de ses usagers.

Après beaucoup de travail et une implication de tous, la DRAAF Normandie a été certifiée fin 2021 sur un périmètre important de ses activités :

Animation et pilotage des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole
Procédures réglementaires dans le cadre des formations dans l'enseignement agricole
Gestion des contrats dans les établissements privés d'enseignement agricole
Gestion des moyens pédagogiques et des personnels et accompagnement des établissements publics
Contrôle de légalité des actes de CA des EPL
Rédaction d'arrêtés cadre préfectoraux relatifs à la déclinaison régionale des politiques du MAA
Recueil des avis réglementaires requis ou de portée réglementaire
Organisation et secrétariat de la comitologie régionale
Décisions individuelles régionales de portée juridique (hors contrôles)
Autorisations d'exploiter, gestion des billets d'aval, délivrance des certiphyto, agréments et autorisations
Contrôles et inspections domaine animal et végétal hors import royaume-uni
Appui à la tutelle financière (chambres d'agriculture)
Contrôle d'application des plans simple de gestion forestiers (PSG), contrôle des pépinières et des récoltes
Documents de gestion (aménagement et règlement type de gestion des forêts de collectivités)
Demandes gestionnaire forestier professionnel
Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier
Animation régionale : mise en œuvre du PRFB
Communication externe
Production et valorisation de données statistiques et économiques
Animation et pilotage des directions départementales interministerielles
Pilotage régional et coordination de la gestion des crises
Prestations comptables

La DRAAF présentera le reste de ses activités à la certification fin 2022, avec pour ambition d'être certifiée sur l'ensemble de ses activités.

Les services de la DRAAF au 1^{er} janvier 2022



Les 6 sites de la DRAAF



DRAAF Normandie, 6, bd du Général Vanier, La Pierre Heuzé CS 95181 14070 Caen Cedex 5

Contact : direction.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr

Crédits : draaf.normandie.fr, [Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr](http://pascal.xicluna@agriculture.gouv.fr), [Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr](http://xavier.remongin@agriculture.gouv.fr)

Directrice de la publication : Caroline GUILLAUME – **Rédactrice en chef** : Hélène MALVACHE

Rédacteurs : agents DRAAF Normandie – **Conception** : Emma AMBROZIAK (01/2022)

Ne pas jeter sur la voie publique

